

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 05 avril 2018**

Objet : Plan de financement pour de nouvelles opérations inscrites dans le cadre du SDAN pilote

L'an deux mille dix-huit, le cinq avril à quatorze heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt-sept mars 2018, se réunit en session ordinaire, salle du bureau, à l'Hôtel de Région Nouvelle Aquitaine, site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 23 –

Présents : 18 (dont 6 procurations) - 110 voix

Votants : 18 Pour

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST (Président) – 6 voix
Mr Jean-Pierre BERNARDIE (2^{ème} VP) – 2 voix
Mme Hélène FAIVRE (3^{ème} VP – procuration donnée à Mme Valérie Simonet) – 6 voix
Mr Christian HANUS (4^{ème} VP) – 2 voix
Mme Hélène ROME (5^{ème} VP) – 6 voix
Mr Yves RAYMONDAUD (7^{ème} VP) – 6 voix
Mr Michel BREUILH – 1 voix
Mr Pascal COSTE – 6 voix
Mr Mathieu HAZOUARD – 15 voix
Mr Thierry GAILLARD (procuration donnée à Mr J.M. Bost) – 6 voix
Mr Vincent JALBY – 2 voix
Mr Jean-Claude LEBLOIS (procuration donnée à Mr Yves Raymondaut) – 6 voix
Mr Jean-Louis MICHEL – 2 voix
Mr Philippe NAUCHE (procuration donnée à Mr Mathieu Hazouard) – 15 voix
Mr Christophe PATIER (procuration donnée à Mr J.P. Bernardie) – 15 voix
Mr Christian PRADAYROL – 2 voix
Mme Valérie SIMONET – 6 voix
Mme Stéphanie VALLEE – 6 voix

Conseiller département Haute-Vienne
Conseiller Agglo Bassin Brive
Vice-Présidente Département Creuse
Adjoint au Maire Ville de Limoges
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Président Département Hte-Vienne
Président Agglo de Tulle
Président Département Corrèze
Conseiller régional Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Président Département Creuse
Adjoint au Maire Ville de Limoges
Président Département Haute-Vienne
Conseiller Communautaire Agglo Bassin Brive
Vice-Président Région Nouvelle Aquitaine
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Présidente Département Creuse
Conseillère départementale Département Corrèze

Sont excusés :

Mr Gérard VANDENBROUCKE (1^{er} VP) (et son suppléant)
Mr Alain LAGARDE (secrétaire) (et son suppléant)
Mme Sarah GENTIL (et son suppléant)
Mr Eric CORREIA (et son suppléant)
Mr Nady BOUALY (et son suppléant)

Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Conseiller communautaire Tulle Agglo
Adjointe au Maire Ville de Limoges
Président Agglo Grand Guéret
Vice-Président Agglo Grand Guéret

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

Agglomération de Brive

La Communauté d'Agglomération de Brive a sollicité le Syndicat Mixte DORSAL afin d'étudier l'opportunité de procéder au raccordement en fibre optique de l'aéroport Brive Vallée de la Dordogne située sur la commune de Nespouls en Corrèze.

L'aéroport de Brive Vallée de la Dordogne est une infrastructure majeure du bassin de Brive ; le syndicat mixte de l'aéroport a sollicité ses membres pour disposer d'un raccordement au Très Haut Débit.

En effet, le réseau de télécommunication actuel, basé sur la technologie cuivre, ne permet plus de répondre aux besoins de l'aéroport, ainsi qu'aux attentes croissantes des usagers en termes de services numériques.

Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN), dont la mise en œuvre vient de commencer, prévoit la couverture intégrale des communes de la CABB en Très Haut Débit d'ici 2021 ; il a donc été envisagé de desservir l'aéroport lors de ce déploiement.

Cependant, les besoins urgents de l'aéroport ne coïncident pas avec le phasage du schéma d'ingénierie du SDTAN pour ce secteur, la commercialisation des prises n'intervenant pas avant 2020.

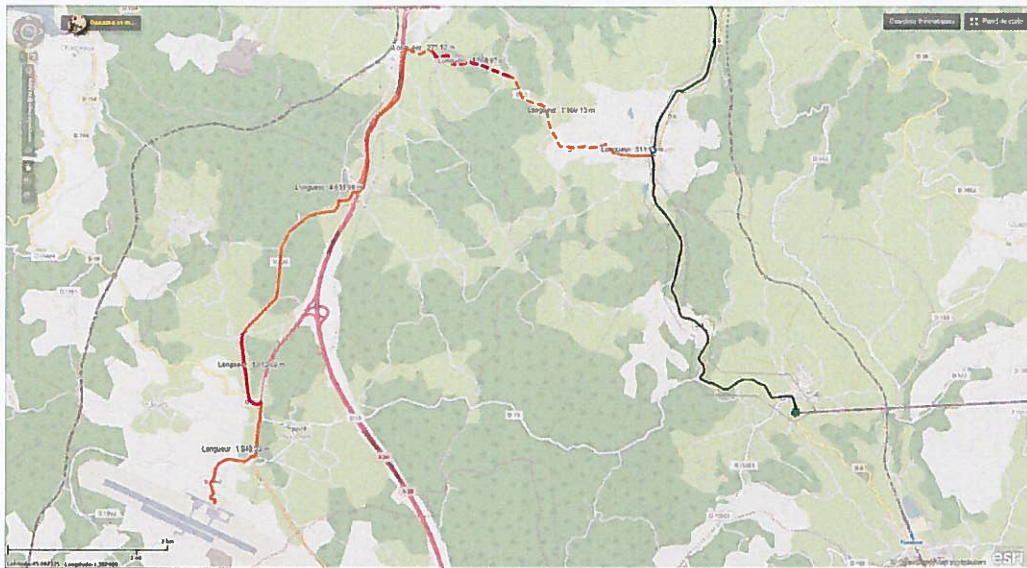
En conséquence, il est proposé d'anticiper le raccordement très haut débit de l'aéroport par l'extension du réseau DORSAL existant.

Le point de présence le plus proche du réseau public est situé à 11 kms dans la commune de Jugeals-Nazareth (opération de montée en débit en 2016) – Cf. Carte ci-dessous.

REÇU EN PREFECTURE

le 20/04/2018

Application agréée E-legalite.com



La liaison en fibres optiques de Jugeals à Nespouls sera réalisée via des infrastructures aériennes et souterraines existantes et/ou à créer.

Cet aménagement sera intégralement réutilisé pour la collecte du Nœud de Raccordement Optique (NRO) de Nespouls qui servira pour les déploiements FTTH des communes environnantes.

Il est précisé que ce raccordement ne sera lancé qu'après validation technique du titulaire du lot 1 du marché FTTH sur la Corrèze, la liaison construite devant être réutilisée comme lien de transport entre le NRO de Nespouls et le SRO de Jugeals Nazareth.

Cette nouvelle opération s'inscrit dans le cadre de l'axe 2bis du SDAN pilote.

Le coût de ce raccordement est estimé à 190 k€ selon la répartition suivante :

TOTAL PART AXIONE Limousin (forfait)	10 000 €
TOTAL PART FEDER (taux unique pour racco prioritaires 50%)	90 000 €
TOTAL PART PUBLIQUE DORSAL	90 000 €
TOTAL GENERAL	190 000 €

Le plan de financement de la part publique est le suivant :

REGION Nouvelle Aquitaine	45,80%	41 220 €
SYNDICAT DE L'AEROPORT	27,10%	24 390 €
DEPARTEMENT	13,55%	12 195 €
CABB	13,55%	12 195 €

Communauté de Communes ELAN (87)

1 - La Communauté de Communes ELAN a sollicité le Syndicat Mixte DORSAL afin d'étudier l'opportunité de procéder au raccordement en fibre optique de la mairie et des deux écoles de la commune de Saint-Jouvent.

Cette nouvelle opération s'inscrit dans le cadre de l'axe 2bis du SDAN pilote

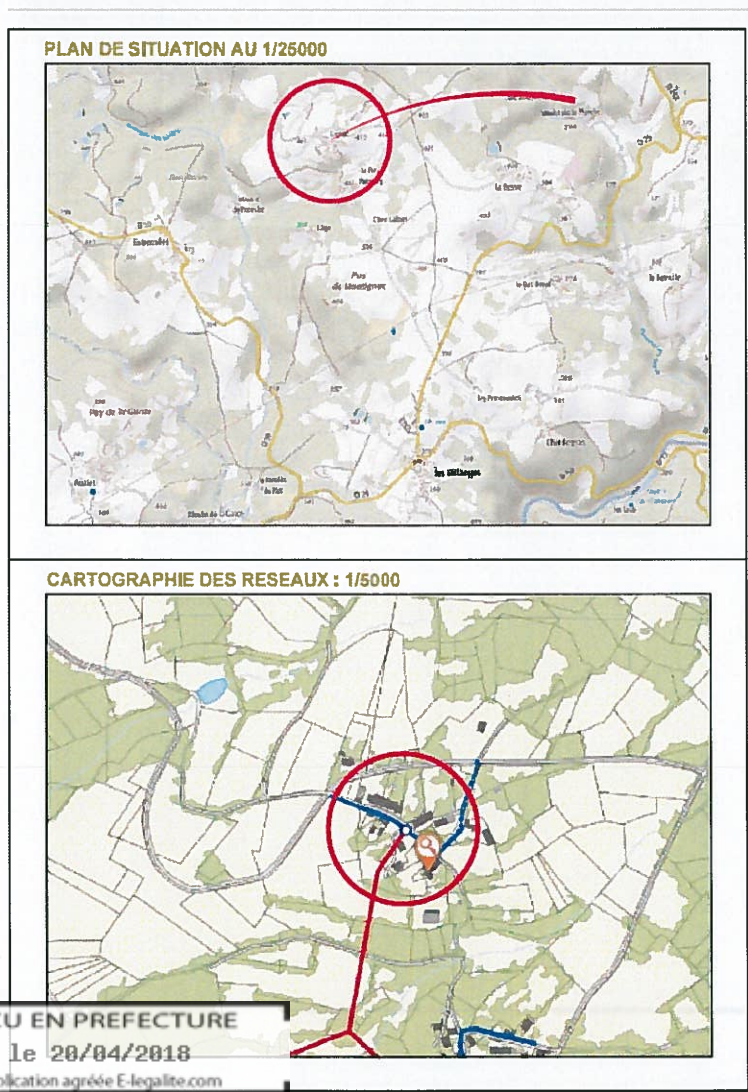
Le coût estimatif est de **12 740 € HT** selon le plan de financement prévisionnel suivant :

NATURE DES RECETTES	MONTANT HT	POURCENTAGE
REGION NOUVELLE AQUITAINE	5 835 € HT	45,80%
DEPARTEMENT HAUTE-VIENNE	2762 € HT	21,68%
Communauté de Communes ELAN	4143 € HT	32,52%
TOTAL	12 740 € HT	100%

2 - Construction d'une infrastructure de télécommunication électronique conjointement à une opération d'enfouissement coordonné de réseaux électrique du SEHV et téléphonique de Orange sur la commune des Billanges.

Dans le cadre d'un enfouissement coordonné de réseaux électrique et téléphonique, et compte tenu que l'emprise de ces travaux d'enfouissement impacte le déploiement par Dorsal d'une plaque FTTH (87_L_12A0) prévu en 2019, il est opportun de faire procéder par le SEHV à la pose de deux fourreaux pour le compte de Dorsal.

Cette opération représente un linéaire de 272 mètres.



REÇU EN PREFECTURE
Le 20/04/2018
Application agréée E-legalite.com

Handwritten signature

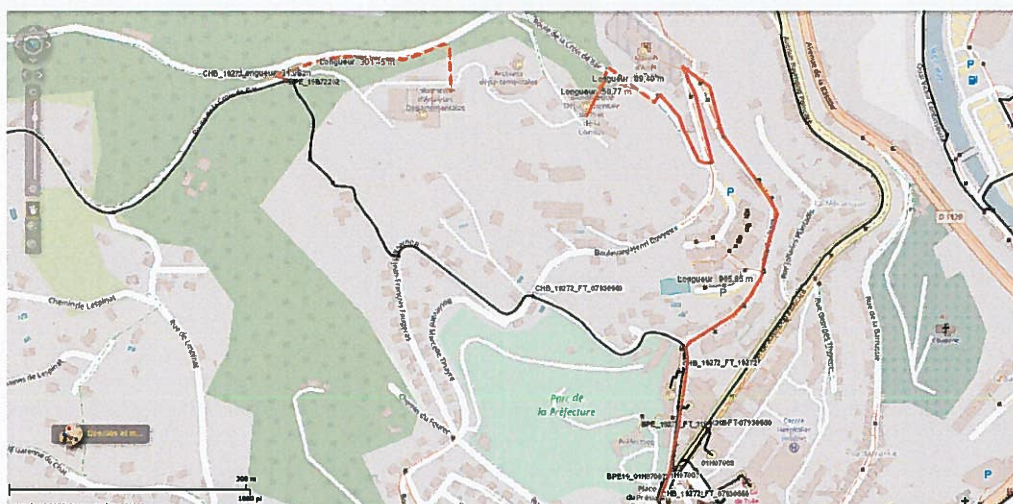
Cette nouvelle opération s'inscrit dans le cadre de l'axe 2bis du SDAN pilote

Le montant prévisionnel de l'opération est de **6 370,01 € HT** selon le plan de financement prévisionnel suivant :

NATURE DES RECETTES	MONTANT HT	POURCENTAGE
REGION NOUVELLE AQUITAINE	2918 € HT	45,80%
DEPARTEMENT HAUTE-VIENNE	1381 € HT	21,68%
Communauté de Communes ELAN	2072 € HT	32,52%
TOTAL	6 371 € HT	100%

Département de la Corrèze

1 - Le Département de la Corrèze a sollicité le syndicat mixte DORSAL afin d'étudier l'opportunité du raccordement en fibre optique du site abritant la Bibliothèque Départementale de Prêt de la Corrèze et les Archives Départementales de la Corrèze, situé à Tulle.



Cette nouvelle opération s'inscrit dans le cadre de l'axe 2bis du SDAN pilote.

Le coût de ce raccordement est estimé à **13 000 € HT** selon le plan de financement prévisionnel suivant :

NATURE DES RECETTES	MONTANT HT	POURCENTAGE
REGION NOUVELLE AQUITAINE	5 954,00 €	45,8 %
DEPARTEMENT CORREZE	7 046 ,00 €	54,2 %
TOTAL DORSAL	13 000, 00 €	

2 - Contractualisation de gré à gré d'IRU (Indefeasible Rights of Use – Droit d'usage irrévocable) NetCity Infra par Dorsal auprès d'Axione Limousin pour le département de la Corrèze

Le conseil départemental de la Corrèze a sollicité le syndicat mixte DORSAL afin d'étudier l'opportunité d'acquérir des droits d'usage exclusif de fibre optique noire (FON) pour l'exploitation d'un réseau fibre départemental spécifique aux sites départementaux.

Le syndicat mixte contractualisera, de gré à gré, auprès de son délégataire Axione Limousin, pour le service NetCity Infra, pour 1 site départemental :

RECU EN PREFECTURE
Archives départementales
Le 20/04/2018
Application agréée E-legalite.com

Par convention, DORSAL octroiera gracieusement ce droit d'usage ainsi acquis au conseil départemental de la Corrèze.

Le montant total de souscription de ce droit d'usage s'élève à 25 800 € TTC selon le plan de financement prévisionnel suivant :

NATURE DES RECETTES	MONTANT TTC	POURCENTAGE
DEPARTEMENT CORREZE	25 800 € TTC	100,00%
TOTAL	25 800 € TTC	100%

En référence aux délibérations N°326 du 2 avril 2013 et n°537 du 14 mars 2017, une contribution financière aux frais de fonctionnement sera versée par les EPCI et/ ou Communes non membres de droit et concernés par les travaux sur leur territoire.

Cette contribution financière sera calculée à hauteur de **3% du montant HT des travaux réalisés**, avec un **seuil minimum de 1 000 euros et maximum de 10 000 euros**. Le calcul des contributions tiendra compte de la totalité des travaux réalisés sur le territoire concerné, dans le cadre du SDAN Pilote.

Si le seuil maximum est atteint, la contribution financière aux frais de fonctionnement pour les nouvelles opérations sus-présentées sera sans objet.

Toutes les participations financières présentées représentent le **montant maximum** qui pourra être demandé aux partenaires financiers.

Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité :

- **d'autoriser la mise en œuvre des nouvelles opérations sus-présentées ;**
- **d'accepter le plan de financement de ces opérations tel que détaillé ci-dessus,**
- **de donner autorisation au Président pour procéder aux demandes de subventions et contributions correspondantes,**
- **de donner autorisation au Président pour signer tout acte se rapportant à ces opérations.**

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL,



**Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le :**

